

La distribution publique de gaz naturel

SYNTHÈSE DU CONTRÔLE DE CONCESSION **2023**
(DONNÉES 2022)



LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT

Le contrôle de concession portant sur la distribution publique de gaz et la fourniture de gaz aux tarifs réglementés de vente est une tâche essentielle permettant de garantir et d'améliorer en permanence la qualité du service rendu aux usagers du service public. Ce contrôle permet notamment de vérifier que le concessionnaire exploite le service public dans le respect des dispositions des cahiers des charges de concession. Par ailleurs, il permet de riches échanges avec le concessionnaire afin d'identifier collectivement des solutions et pistes d'actions pour améliorer les conditions de distribution de gaz.

Ce rapport sur le service public de la distribution et de la fourniture de gaz permet de rendre accessible de nombreuses informations et indicateurs propres à ces activités de service public. Il résume les principales analyses conduites par le SYANE dans le cadre de l'exercice de contrôle du concessionnaire. Ces analyses s'appuient sur les données et comptes rendus transmis par le concessionnaire sur l'exercice 2022. Le contrôle de la concession prend notamment la forme d'un audit dont le résultat fournit un état précis des caractéristiques de la concession pour veiller au respect des dispositions du cahier des charges. Il permet d'accéder à des informations essentielles afin de réaliser une analyse de la concession.

Le rapport d'audit permet ainsi de contrôler le bon accomplissement des missions de service public déléguées au concessionnaire et de garder un haut niveau de service pour les usagers.

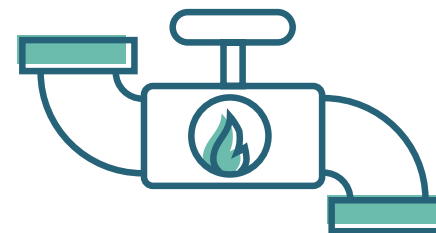
Ce rapport de contrôle présente notamment une évaluation technique du patrimoine, un suivi des indicateurs de qualité de service et d'alimentation, un examen des investissements du concessionnaire, une évaluation financière du patrimoine de la concession ainsi qu'une analyse de la qualité de service rendu aux usagers.

Le SYANE est aussi représentant de Territoire d'Énergie Auvergne Rhône Alpes (TEARA) et porte des actions et missions de contrôle conjointement avec les autres membres, à une échelle interdépartementale et/ou régionale.

Patrice Coutier
Vice-président des services publics de l'énergie

SOMMAIRE

LE CONTRÔLE 2023	3
2022 EN SYNTHÈSE	4
LES CONCESSIONS DU SYANE	5
LE PATRIMOINE EN 2022	6
LA SÉCURITÉ DU RÉSEAU	7
LES INVESTISSEMENTS DE GRDF	9
LE PATRIMOINE CONCÉDÉ	11
LE SERVICE AUX USAGERS	13
LE DÉVELOPPEMENT DU BIOMÉTHANE	15
LEXIQUE	16



LE CONTRÔLE 2023

Le Syane est l'**Autorité Organisatrice du service public de gaz pour les 52 communes** qui lui ont délégué la compétence. Il est **propriétaire des ouvrages** qu'il concède au concessionnaire GRDF.

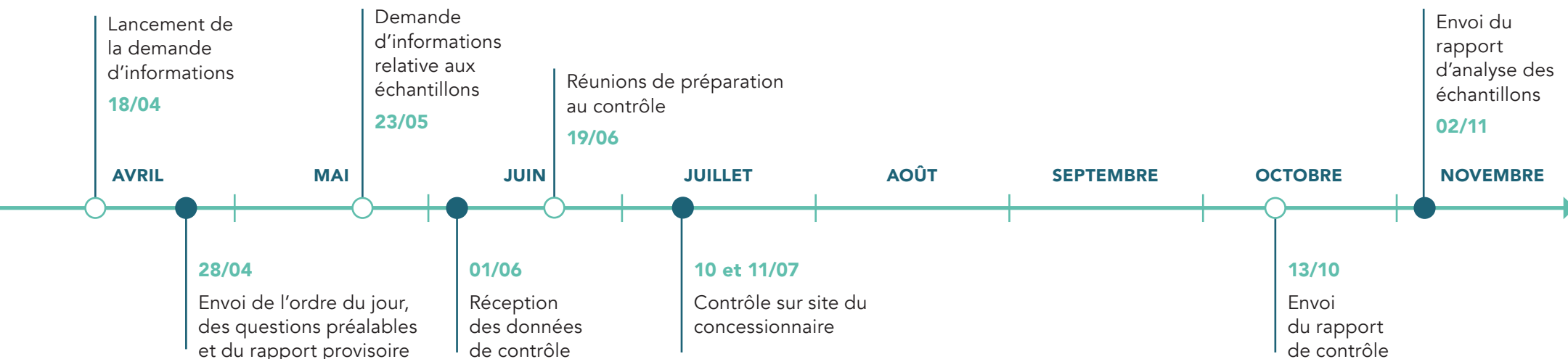
À ce titre, et conformément à l'**article L. 2224-31 du CGCT**, les missions du Syane sont de :

- contrôler le bon accomplissement par le concessionnaire des missions de service public fixées par les cahiers des charges des contrats de concession. Le cahier des charges de chaque concession fixe les objectifs de gestion du service public, les obligations de résultat qui s'imposent au concessionnaire et les moyens de contrôle par l'autorité concédante,
- vérifier le respect par le concessionnaire des engagements du contrat de concession,
- représenter les usagers auprès du concessionnaire.

Le Syane travaille en continu toute l'année en étroite collaboration avec les concessionnaires pour progresser vers une meilleure qualité d'alimentation et une plus grande sécurité des réseaux.

Les résultats du contrôle sont diffusés chaque année dans le rapport de contrôle. Ce document donne une image la plus exhaustive possible de la concession et rend compte de la qualité de service rendu à l'utilisateur. Des indicateurs de performance sont suivis d'année en année (technique, qualité, comptable et clientèle distributeur et fournisseur).

Déroulement contrôle gaz



2022 EN SYNTHÈSE

20
22 en synthèse

52
COMMUNES
DESSERVIES
EN GAZ NATUREL

1 071
KILOMÈTRES
DE RÉSEAU

25,8
ANS
ÂGE MOYEN
DES RÉSEAUX

49 880 
POINTS
DE LIVRAISON
SUR L'ENSEMBLE DE LA
CONCESSION

66
MINUTES
DÉLAI MOYEN
D'INTERRUPTION DU FLUX
GAZEUX

39 394
COMPTEURS
GAZPAR INSTALLÉS

 **6,7**
MILLIONS D'EUROS
D'INVESTISSEMENTS

16,8
MILLIONS D'EUROS
DE RECETTES
D'ACHEMINEMENT

133,3
MILLIONS D'EUROS
VALEUR BRUTE
DU PATRIMOINE CONCÉDÉ

400
RÉCLAMATIONS
SUR LE CONTRAT
HISTORIQUE

 **1 452**
GWH
ACHEMINÉS

 **506**
INCIDENTS
SUR LES OUVRAGES
EXPLOITÉS PAR GRDF

7
SITES
SUR LA HAUTE-SAVOIE
INJECTANT DU BIOGAZ

Points de satisfaction

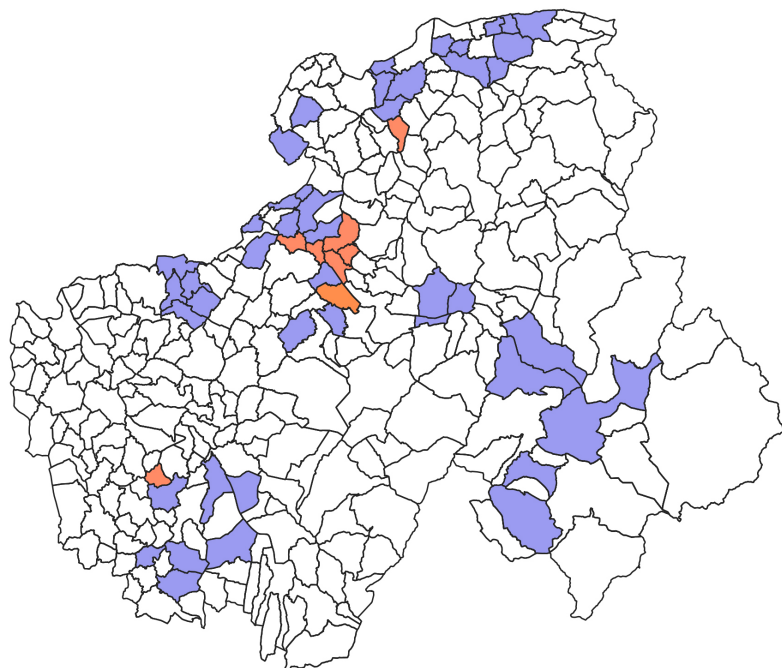
- Faible taux de réseaux sensibles (BP, fonte ductile, cuivre, acier non protégé cathodiquement)
- Aucune commune en défaut de surveillance
- Très bonne efficacité pour le raccordement des nouveaux usagers
- Amélioration de la complétude et de la cohérence des inventaires des ouvrages concédés (hors canalisations)
- Forte contribution à la péréquation tarifaire

Points d'amélioration et de surveillance

- Manque d'information sur la finalité des investissements réalisés
- Taux de surveillance réglementaire des branchements collectifs et ouvrages de protection non cathodique à communiquer
- Méthode de valorisation des remises gratuites des Tiers avant 2005 et entre 2010 et 2020 à justifier
- Passifs associés aux immobilisations comptables des biens de retour à transmettre
- Hausse des incidents et usagers coupés en lien avec l'usure ou la rupture du matériel

LES CONCESSIONS DU SYANE

Communes desservies en gaz



■ Contrat historique
■ DSP

Le Syane a signé des contrats de concession avec GRDF pour l'exploitation du service public de distribution de gaz méthane pour **52 communes**.

Répartition des contrats de concession

- **6 communes** avec un contrat historique péréqué (Annecy, Cran-Gevrier, Meythet, Pringy, Seynod et Annecy-le-Vieux).
- **43 communes** avec des contrats de concession communaux historiques péréqués signés entre 1989 et 2013.
- **4 communes** avec un contrat de Délégation de Service Public (DSP) péréqué (Arthaz-Pont-Notre-Dame, Contamine-sur-Arve, Fillinges et Nangy) signé en 2007.
- **4 communes** avec des contrats de Délégation de Service Public (DSP) non péréqués (Cervens en 2010, Lovagny en 2012, Arenthon en 2017 et Marcellaz en 2018).

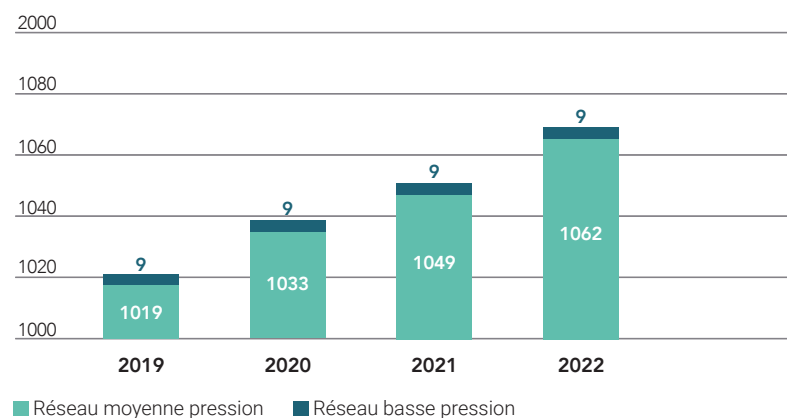


RAPPEL

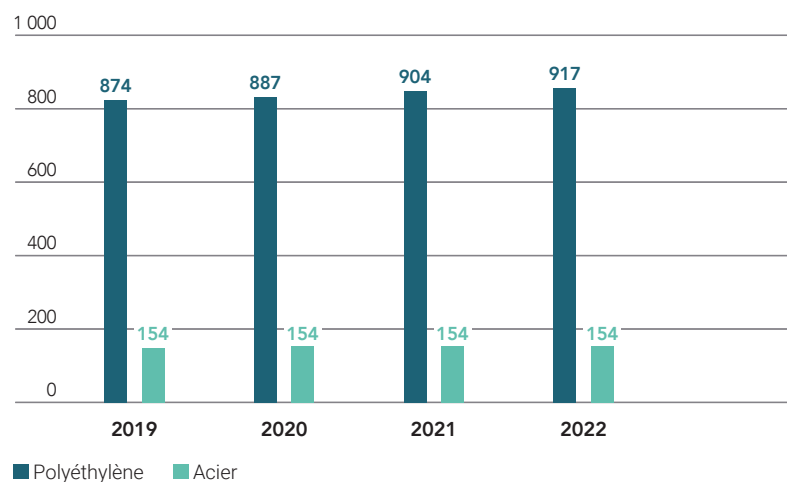
Le Syane gère 44 contrats historiques sous monopole GRDF et 5 contrats de Délégation de Service Public.

LE PATRIMOINE EN 2022

Longueur du réseau par type de pression (en km)



Longueur du réseau par type de matériau (en km)



Caractéristiques des ouvrages

Les concessions du Syane comptent **1 071 km** de canalisation (dont 1 030 km sur les communes sous contrat historique et 41 km sur les communes sous délégation de service public). Les réseaux sont constitués à 85% de polyéthylène, 14% d'acier et 0,1% de cuivre ; **96%** du linéaire est exploité en **Moyenne Pression B** (MPB), **3%** en **Moyenne Pression C** (MPC) et **1%** en **Basse Pression** (BP).

Le réseau est en bon état mais quelques ouvrages sont vulnérables et nécessitent une surveillance accrue :

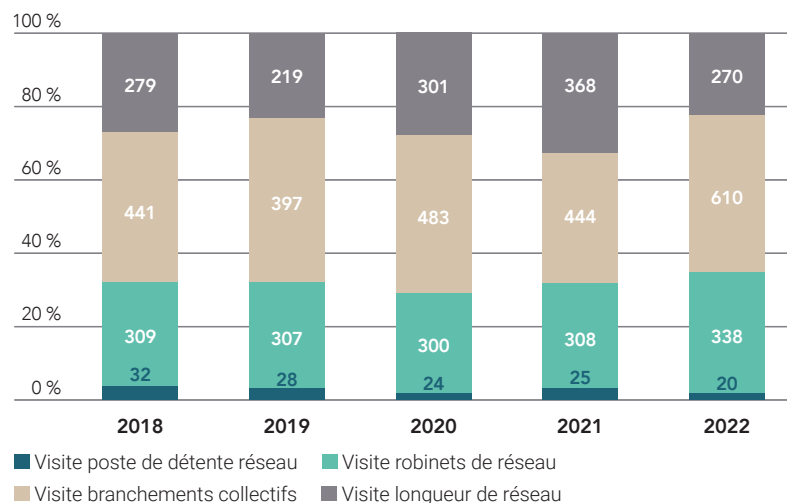
- **248 mètres** de réseaux cuivrés âgés,
- **8,83 km** de réseau BP dans le centre-ville d'Annecy,
- **879 mètres** d'acier non protégé cathodiquement à surveiller spécifiquement au regard des risques de corrosion.

L'âge moyen des canalisations de la concession est de **25,8 ans** (+ 0,6 an).

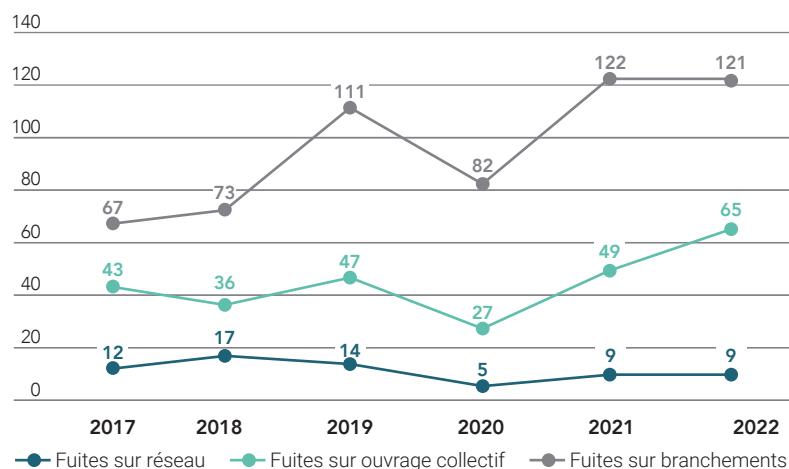
C'est sur les communes d'Arâches-la-Frasse, Annecy et Meythet que les canalisations sont en moyenne les plus âgées.

LA SÉCURITÉ DU RÉSEAU

Répartition de la surveillance et de la maintenance entre les différents types d'ouvrages (en nombre de visites)



Évolution des fuites par type d'ouvrage



L'activité de surveillance

La surveillance des canalisations est appelée **Recherche Systématique de Fuites (RSF)** et assurée par le concessionnaire. Elle est réalisée en quasi-totalité par un **Véhicule de Surveillance Réseau (VSR)** qui détecte le gaz, même en très faible quantité, et complétée par des visites à pied.

Sur le territoire en 2022, la surveillance des réseaux a permis de détecter neuf fuites de gaz.

Le **taux de surveillance** réglementaire des canalisations est de **99,68 %** en 202. Cependant, il est impossible de juger de la bonne surveillance et de la maintenance des autres ouvrages à partir des données transmises.



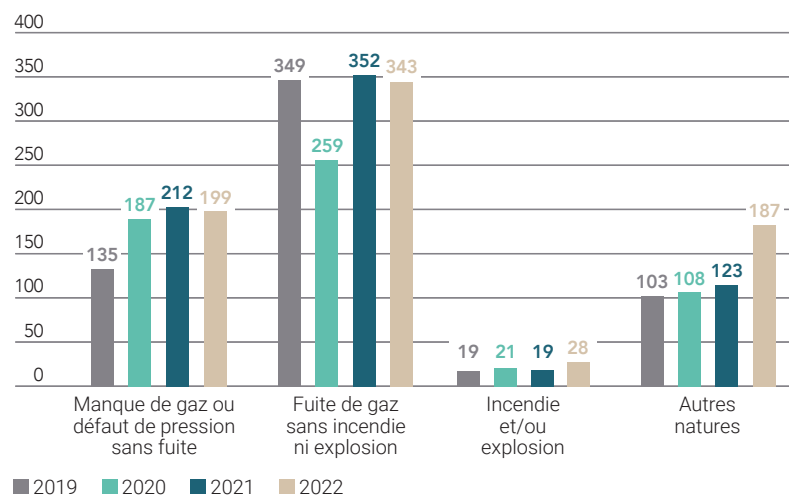
RAPPEL

Afin de réaliser une surveillance complète des infrastructures tous les quatre ans, le concessionnaire devrait surveiller chaque année son réseau de la façon suivante :

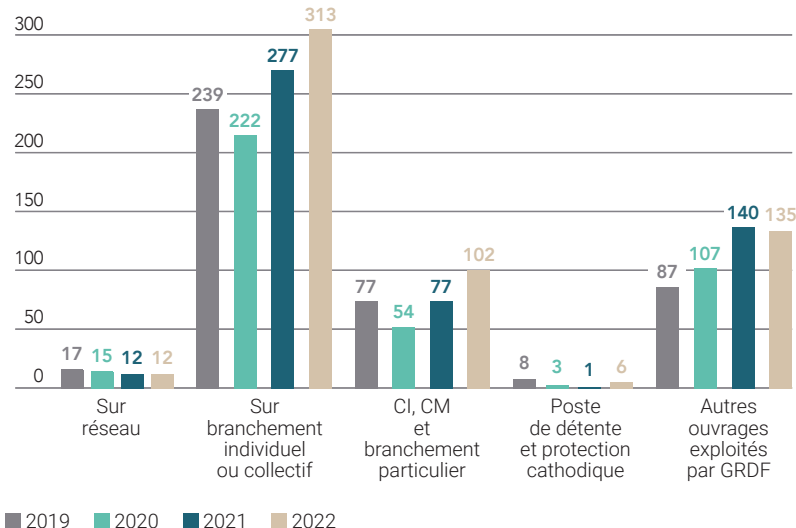
- 1 fois le réseau mis en service dans l'année
- 1 fois le linéaire d'acier non protégé
- 3 fois le réseau BP
- 1 fois le réseau cuivre moyenne pression
- 25 % du réseau restant

LA SÉCURITÉ DU RÉSEAU

Incidents par nature (en nombre)



Incidents par localisation (en nombre)



Les incidents

En 2022, les ouvrages concédés et exploités par GRDF ont été affectés par **757 incidents**. La majorité (70 %) des incidents sont dus à des défaillances de matériel dont la première cause est **l'usure ou la rupture de pièce**, et **70 %** des incidents sur les ouvrages exploités par le concessionnaire ont lieu sur les branchements individuels ou collectifs.

1 765 usagers ont été coupés, soit une augmentation de **39 %** par rapport à 2021, en grande partie liée à des causes matérielles.

Il n'y a pas eu d'incident majeur sur la concession en 2022 ; 1 incident sur réseau a coupé plus de 100 usagers à la fois :

- 800 usagers coupés à Douvaine suite à un dommage lors de travaux tiers sur une canalisation réseau le 15/12/2022.

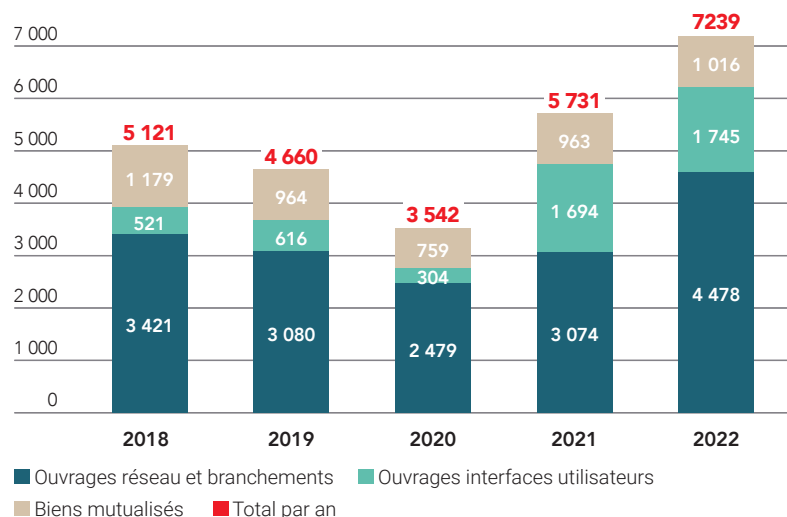


RAPPEL

Le fichier des incidents ne précise ni l'identifiant, ni le matériau, ni l'année de mise en service, ni la localisation de l'incident, ne permettant pas au Syane une analyse des incidents.

LES INVESTISSEMENTS DE GRDF

Investissements de mise en service par finalité (en k€)



Les investissements sur les biens concédés

Les investissements sur les biens concédés s'élèvent à **7 239 k€**. Ils ont contribué à la mise en service de **14.279 km** de canalisations, **33** branchements individuels et **4** branchements collectifs ainsi qu'au renouvellement de **0,361 km** de canalisations, **2** branchements collectifs et **5** branchements individuels.

Les investissements de raccordement de nouveaux clients sont en baisse de **13 %** avec **2,22 M€**.

En 2022, GRDF a investi dans la restructuration du réseau (**226 k€**) et dans le raccordement d'unité de biométhane (**1060 k€**).

Les investissements de renouvellement des ouvrages sont **en forte hausse (26%)** par rapport à 2021.

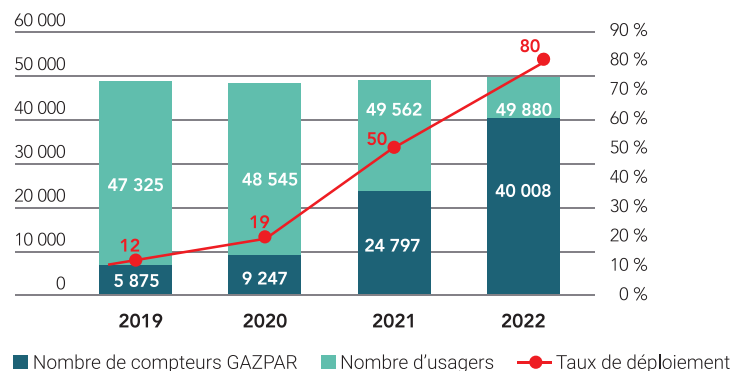


RAPPEL

Sur les **14,279 km** de canalisations mises en service en 2022, **12 km** sont des investissements de raccordements et transition écologique : les chantiers les plus significatifs étaient sur les communes de Seynod (ZAC la Pilleuse), Combloux et Passy.

LES INVESTISSEMENTS DE GRDF

Suivi du déploiement du compteur GAZPAR



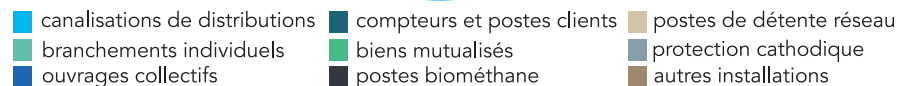
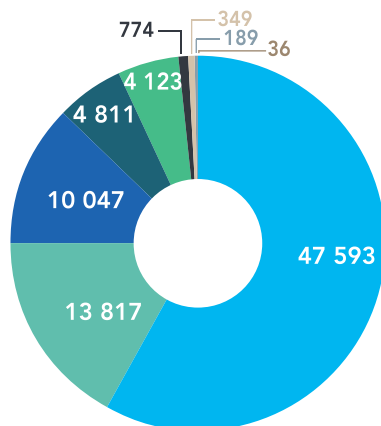
Les compteurs communicants

Le déploiement industriel de GAZPAR est en cours sur l'exercice 2022 et son taux atteint 80% à fin 2022.

À fin 2022 également, 98.2% des compteurs domestiques sont télé-relevés. Ils correspondent soit aux compteurs de type GAZPAR télé-relevés, soit aux compteurs équipés d'un module communicant télé-relevés par un concentrateur. Ce chiffre représente une augmentation en lien avec le déploiement du compteur GAZPAR (compteur GAZPAR et compteur gris + module de télé-relève).

LE PATRIMOINE CONCÉDÉ

Valeur nette réévaluée en fin d'année 2022 (K€)



Valorisation des ouvrages

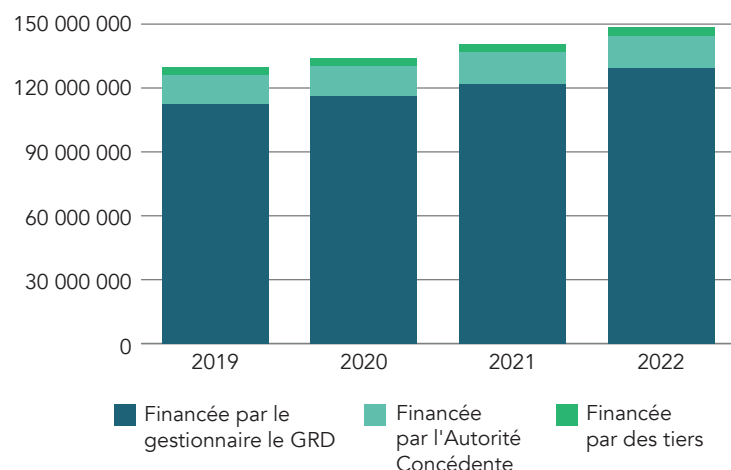
La valeur brute du patrimoine concédé à GRDF s'établit à **142 919 k€**, soit une augmentation de **5.8%** par rapport à 2021.

Cette augmentation s'explique en partie par le déploiement du compteur communicant sur la concession.

Sur les **142 919 k€** de valeur brute des ouvrages concédés, GRDF en a financé **89.3%**, et les tiers, **10.6%**. La quasi-totalité des biens non concédés a été financée par GRDF.

La valeur nette réévaluée des financements de GRDF sur les biens concédés à fin d'année 2021 est de **81 739 k€** (+ 0.9%), elle représente la part des investissements de GRDF qui n'ont pas encore été remboursés par le tarif d'acheminement. Les usagers auront à payer ces charges à travers la part acheminement de leur facture.

Origines de financement des biens concédés (en €)





RAPPEL

Le résultat de la concession sur le périmètre historique s'améliore en 2022 et s'établit à 846 k€. La concession contribue à la péréquation tarifaire.

Les résultats d'exploitation de l'ensemble des DSP sont déficitaires.

Le bilan financier des DSP

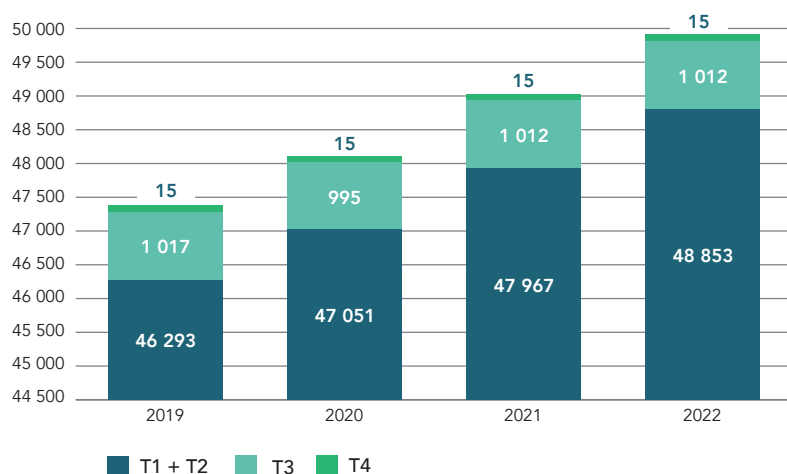
Le compte d'exploitation est constitué des éléments suivants :

- les **recettes d'exploitation** qui sont directement affectées à la concession ;
- les **charges d'exploitation** qui sont calculées à la maille de la concession en utilisant des clés opérationnelles, patrimoniales ou financières afin de ventiler géographiquement les coûts ;
- les **charges d'investissement** qui sont directement affectées à la concession pour les biens concédés et réparties au prorata du nombre de clients pour les autres biens.

	Périmètre historique	DSP ACFN	DSP Cervens	DSP Lovagny	DSP Arenthon	DSP Marcellaz
Recettes d'exploitation (k€)	18 201	316	25	27	73	10
Charges nettes d'exploitation (k€)	7 218	145	14	22	- 0,20	7
Charges d'investissement (k€)	8 441	228	12	14	47	7
Résultat avant impôt (k€)	848	- 88,8	- 2,4	- 10	- 26,9	- 4,2

LE SERVICE AUX USAGERS

Évolution du nombre de clients¹

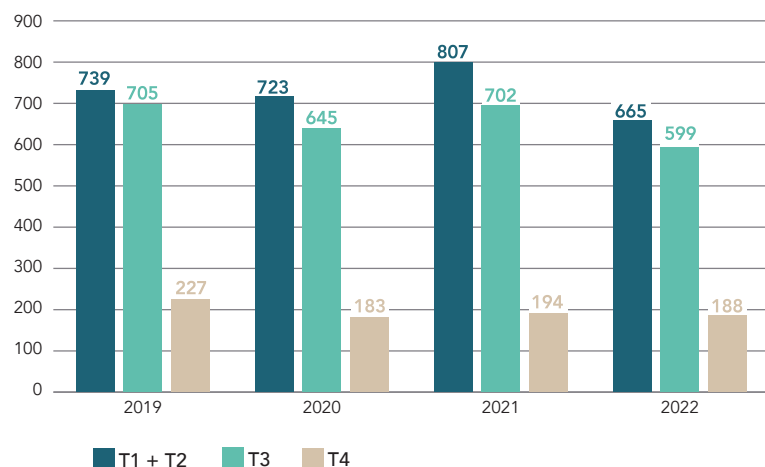


Clients et consommations

Le nombre d'usagers desservis par GRDF est de **49 880** (dont 49 193 usagers sur les communes sous contrat historique et 687 usagers sur les communes sous délégation de service public), en progression de **+ 1,8 %**. Cette progression risque d'être ralentie à l'avenir avec la mise en œuvre de la réglementation environnementale RE 2020.

L'énergie totale acheminée, de **1 452 GWh** diminue de **+ 14,77 %** et les recettes d'acheminement de **+ 9,74 %** en 2022 et ce malgré la hausse du nombre d'usagers. La baisse constatée sur la concession est légèrement moindre que la baisse de consommation constatée au niveau nationale (-16,1%). Les quantités consommées sur la concession représentent 50 % des consommations de gaz naturel du département.

Évolution de la consommation (GWh)²

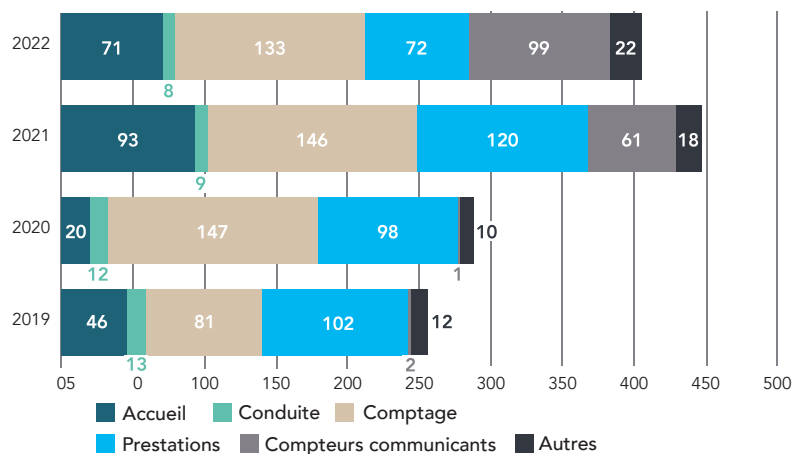


T1 : consommations inférieures à 6 000 kWh/an
T2 : consommations entre 6 000 kWh et 300 000 kWh/an
T3 : consommations supérieures à 300 000 kWh/an

¹ Parmi les communes sous contrat historique

² Des communes hors DSP

Répartition des motifs de réclamation (en nombre)



Les réclamations

Le volume des réclamations est en nette baisse : **405** (dont 400 pour les communes sous contrat historique et 5 pour les communes sous délégation de service public) contre 447 (dont 440 pour les communes sous contrat historique et 7 pour les communes sous délégation de service public) en 2021. Les principaux motifs de réclamations concernent les données de comptage et les prestations. Le taux de réclamations traitées dans les délais est de 92 % (contre 96% en 2021).

L'exercice 2022 est principalement marqué par la baisse des réclamations de type « Gestion et réalisation des prestations », et « données de comptage » et par une progression des réclamations « Compteur GAZPAR (déploiement) ».

Cette baisse des réclamations est en lien avec la progression des compteurs communicants télérelevés qui induit moins de contestations d'estimation d'index.

La hausse des réclamations liées au déploiement du compteur GAZPAR est en partie due à la qualité des interventions de déploiement du compteur GAZPAR : le technicien ne s'est pas présenté au RDV, le coffret a été cassé ou ne se ferme plus, il y a eu un problème de remise en route de la chaudière suite à l'intervention...

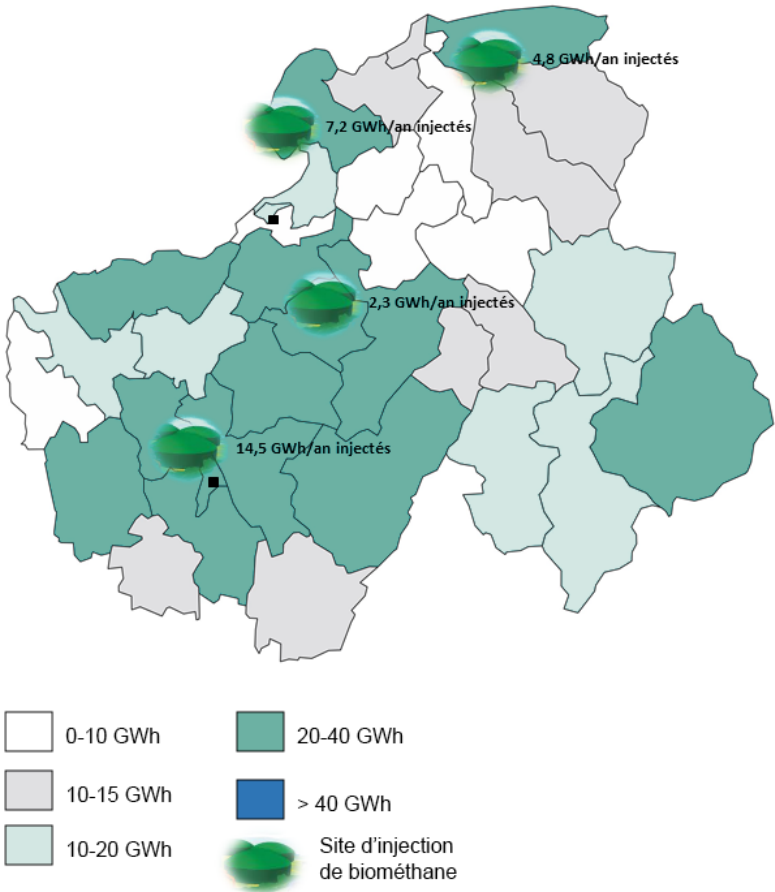


RAPPEL

Le concessionnaire indique avoir mis en place des comités mensuels avec les entreprises de pose du compteur communicant, dans lesquels les réclamations de type non-respect des rendez-vous sont suivies et peuvent faire l'objet de pénalités.

LE DÉVELOPPEMENT DU BIOMÉTHANE

Potentiel méthanisable par canton à l’horizon 2050



L’objectif de porter à 10 % la part de gaz renouvelable dans la consommation totale annuelle de gaz de la France d’ici 2030 implique de réaliser les investissements nécessaires à l’accueil, sur les réseaux de distribution, de sites d’injection de biométhane.

Les concessions du Syane comptent **sept sites d’injection** de biométhane, situés à Vinzier, Veigy-Foncenex, Annecy, Arenthon, Neydens, Scientrier et Marignier.

En 2022, la quantité de gaz renouvelable produite localement est en hausse par rapport à 2021 (43,6 GWh sur l’année).

Évolution des quantités de biométhane injecté	2017	2018	2019	2020	2021
Quantité produite localement (GWh)	18,8	23,8	25,6	29,6	28,8
Quantité consommée (GWh)	1 703	1 635	1 670	1 549	1 703
Taux d’autoproduction de gaz	1,11 %	1,45 %	1,54 %	1,91 %	1,69 %

Afin d’exploiter le gisement du territoire, GRDF réalise des études de zonage de raccordement. Un zonage de raccordement consiste à analyser la pertinence technico-économique d’investissements de renforcement permettant d’augmenter la capacité d’accueil de biométhane sur les réseaux de distribution de gaz.

La poche d’Annecy est celle avec la plus grande capacité d’accueil de biométhane (> 20 Nm³/h). D’autres poches de la concession situées dans des zones plus rurales ont également des capacités d’accueil intéressantes pour le territoire.

LEXIQUE

Biens concédés : les installations initiales et les compléments ou modifications d'installations fixes qui sont réalisés sur la durée du contrat pour la réalisation du service de distribution.

Biens de retour : biens devant être restitués à la collectivité en fin de contrat.

Biens propres : biens propriété du concessionnaire.

Biens de reprise : sont des biens propres qui feront l'objet, en fin de concession, d'une négociation en vue de leur rachat par l'autorité concédante au concessionnaire.

Bien renouvelable : bien dont la durée de vie théorique appliquée depuis sa date de création désigne un horizon temporel en deçà du terme du contrat de concession.

Bien non renouvelable : bien dont la durée de vie théorique appliquée depuis sa date de création désigne un horizon temporel au-delà du terme du contrat de concession.

Branchement : tuyauterie reliant une canalisation du réseau de distribution au Poste de Livraison ou, en l'absence de Poste de Livraison, au compteur.

Compteur : Appareil de mesure du volume de gaz livré au client.

Gazpar : nom du compteur communicant créé par GRDF,

Conduite d'immeuble (CI) : La conduite d'immeuble est une tuyauterie qui peut être uniquement à l'intérieur de l'immeuble ou en partie à l'extérieur lorsque le coffret gaz est situé à distance de l'immeuble desservi.

Conduite montante (CM) : La conduite montante est une tuyauterie verticale pour la plus grande partie, raccordée à la conduite d'immeuble et alimentant les différents niveaux de l'immeuble.

Poste de détente réseau : ensemble d'équipements assurant la baisse de pression mécanique en fonction des besoins des installations et équipements.

Provision pour renouvellement : est destinée à couvrir à terme le renouvellement des actifs en concession. Elle est constituée pour tout actif qui est ou devient renouvelable jusqu'à son renouvellement.

Réseau BP : Le Réseau BP (Basse Pression). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 19 et 21 millibar.

Réseau MPA : Le Réseau MPA (Moyenne Pression de type A). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 50 millibar et 0,4 bar.

Réseau MPB : Le Réseau MPB (Moyenne Pression de type B). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 0,4 bar et 4 bar.

Réseau MPC : Le Réseau MPC (Moyenne Pression de type C). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 4 et 25 bar.

Les incidents sont classés par nature (manque de gaz ou défaut de pression, fuite de gaz, incendie et/ou explosion) et par siège du défaut (installations intérieures desservies par GRDF, ouvrages exploités par GRDF et autres sièges).

Un incident est dit « significatif » ou « majeur » lorsqu'il entraîne une coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients et/ou au moins une victime.

**Direction Énergie
Service Concessions et
développement des réseaux**

Vice-président des services publics de l'énergie
Patrice Coutier

Responsable des services publics de l'énergie
Vincent Harrop

Responsable du pôle Concessions et achat
Clémence Guillon

Contact
04 50 33 50 60
infoconcession@syane.fr



2107, route d'Annecy | 74330 Poisy
Tél. 04 50 33 50 60
info@syane.fr

www.syane.fr

